

❖ Les marais périphériques : les marais de Dol-Châteauneuf

■ Présentation

Le marais de Dol au sens large s'étend sur environ 12 000 hectares. Il comprend deux ensembles distincts : le marais blanc (marais maritime aux sols constitués de tangles occupant 10500 ha) et le marais noir (dépression centrale, tourbeuse, et régulièrement inondée qui occupe 1500 ha).

Il se caractérise par la présence d'une dépression et d'une plaine. La dépression est occupée par le marais noir tourbeux qui se situe entre 2 et 4 mètres d'altitude, en dessous du niveau des plus hautes marées (7 m environ).

On peut la subdiviser en trois entités distinctes qui se répartissent d'ouest en est :

- La petite bruyère, également appelée marais de Châteauneuf ou de Saint Coulban. Cette partie est comprise entre Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine à l'ouest de Lillemer à l'est ;
- La grande bruyère ou marais de Roz-Landrieux, qui s'étend entre Lillemer à l'ouest et le Mont-Dol à l'est ;
- Le marais de Pont Labat qui se situe le plus à l'est entre le Mont-Dol au nord et Dol de Bretagne au sud.



D'un point de vue géologique, la dépression du marais noir est formée d'alluvions tourbeuses. Il s'agit le plus souvent de sédiments très riches en débris végétaux et rarement de tourbe franche. La plaine du marais blanc est quant à elle constituée d'alluvions marines : ces tangles se sont déposés lors des phases les plus importantes de la transgression flandrienne (Leroy, 1999). Elle occupe le secteur le plus au nord. Malgré un aspect général plan, elle présente une pente plus ou moins régulière qui se répartit de 7,50 à 8 mètres au nord et 5 mètres d'altitude au sud.



Le marais noir à Roz-Landrieux

© M. Rapilliard

Cette dépression et cette plaine sont dominées par des plateaux et des buttes. De l'est à l'ouest, il s'agit du massif de Saint-Broladre et du massif de Saint-Malo. Au sud, le plateau du terrain atteint une altitude de 30 à 40 mètres. Les buttes sont matérialisées par le Mont-Dol qui culmine à 60 mètres d'altitude et celle de Lillemer (13 mètres d'altitude).

Les sols du marais noir paraissent peu favorables à une mise en valeur agricole car ils montrent un caractère tourbeux eutrophe et mésotrophe se caractérisant par une grande abondance de matière organique (30 à 90 %) et une épaisseur assez variable, allant de 30 cm dans la Grande bruyère à 2,80 m en Petite Bruyère (Dutour, 1994, in Leroy, 1999).



Le marais blanc à proximité du Mont-Dol

© M. Rapilliard

A l’opposé, les sols du marais blancs sont plus fertiles. La tange, constituée de limons, de sablons et de débris calcaires très fins, est particulièrement riche et a permis le développement d’une importante activité agricole.

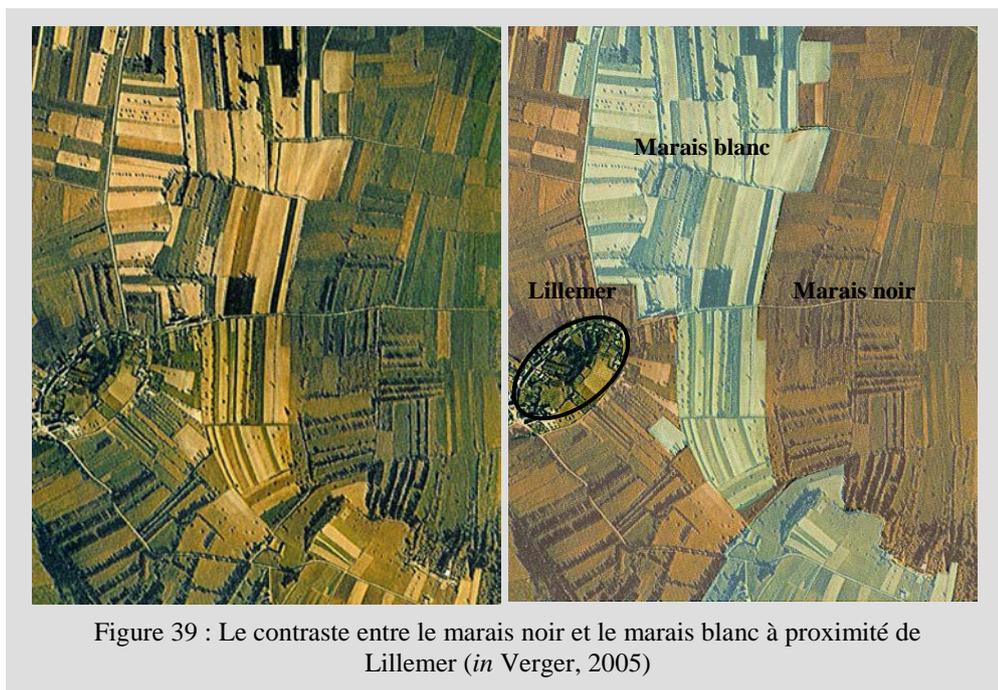


Figure 39 : Le contraste entre le marais noir et le marais blanc à proximité de Lillemer (in Verger, 2005)

■ Réseau hydraulique

Traditionnellement, le drainage est assuré par des canaux dénommés « biez » qui représentent un linéaire de 350 km. Ceux-ci se dirigent vers deux exutoires : l’un à Saint-Benoît et l’autre au Vivier-sur-mer. Cinq cellules de drainage naturel ou semi-naturels peuvent être différenciés (Ouest aménagement, 1986) :

- L’ouest de Châteauneuf en drainage direct vers la Rance et qui est indépendant du reste du système ;
- La petite Bruyère qui forme un bassin d’accumulation autour de Saint-Coulban. Ce secteur est drainé par l’essai du du bois Hamon et le Meleuc ;
- Le marais du Biez Jean situé à l’ouest de Lillemer qui présente deux exutoires et rejoint le Meleuc en deux canaux. L’écoulement principal se fait par le Biez Jean ;
- La grande Bruyère est drainée par le biez brillant en direction du biez du milieu, le biez de ceinture nord et le biez de ceinture sud ;
- Le marais de Roz-Landrieux drainé par le petit Cardequin et une partie du biez du milieu.

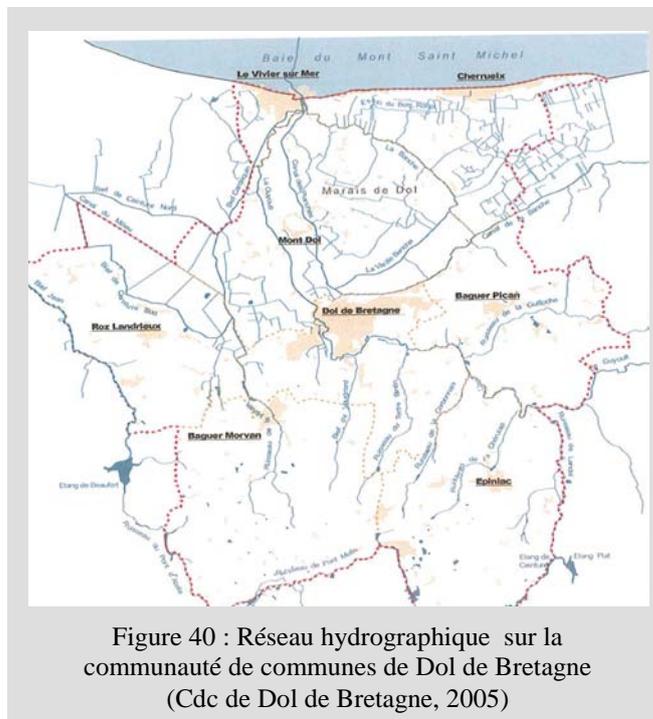


Figure 40 : Réseau hydrographique sur la communauté de communes de Dol de Bretagne (Cdc de Dol de Bretagne, 2005)

Les bassins principaux de confluence de ces sous-bassins sont ceux du Guyoult, du biez brillant et du Méleuc.

■ Historique et fonctionnement hydraulique

Le début de la mise en place d'un paysage agraire dans les marais de Dol s'effectue à partir du XI-XII^{ème} siècle. A cette époque, le marais noir est plus sauvage et plus pauvre que le marais blanc. Outre des prairies de fauche, on y relève surtout des jonchaies, des roselières et des aulnaies. Du XV^{ème} siècle à la fin du XVIII^{ème}, d'importants efforts d'aménagement sont entrepris : la digue de la duchesse Anne aurait été construite entre la fin du XV^{ème} et le début du XVI^{ème} et le drainage de la Grande Bruyère semble remonter au XVIII^{ème} siècle (Leroy, 1999). En 1799 est créé le syndicat des digues et marais de Dol, chargé de coordonner les différents travaux d'aménagements.

Le XX^{ème} siècle est marqué par le maintien des efforts liés à la poldérisation du marais. Sous l'impulsion du Syndicat des digues et marais, d'importants travaux voient alors le jour (remise en état des portes à flots, reprofilage et stabilisation des étiers, réendiguage du Guyoult) afin de faciliter le drainage et ainsi le dénoisement du marais. Le syndicat installe également des pompes à fort débit qui fonctionnent selon une concertation locale à des périodes établies en fonction notamment des besoins de l'activité agricole en place. Elles permettent le transfert de l'eau excédentaire de l'autre côté des vannes et créent un dénivelé inverse au sens naturel d'écoulement (Ouest aménagement, 1999).

A l'heure actuelle, le marais blanc n'est quasiment jamais plus inondé, sauf phénomène climatique exceptionnel. La culture y est intensive et essentiellement dédiée aux cultures céréalières. Le marais noir apparaît plus préservé. L'exploitation agricole y étant plus délicate, il a gardé en partie son caractère inondable. Par ailleurs, la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage intervient depuis plusieurs années pour acquérir des parcelles dans un but de préservation et de restauration de cette zone humide.

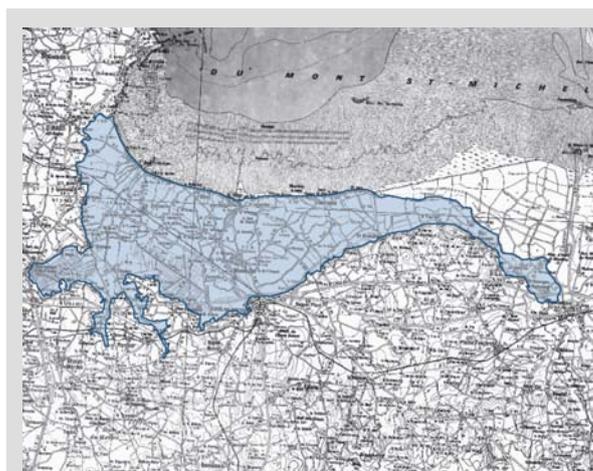


Figure 41 : Périmètre d'intervention du Syndicat des digues et marais de Dol

■ Le marais de Châteauneuf

Les terrains restaurés au cœur du marais tourbeux se situent au niveau de la mare de Saint-Coulban. Actuellement la Fondation possède environ 300 hectares de terrain dont la gestion est assurée au quotidien par les services techniques de la Fédération des chasseurs d'Ille-et-Vilaine. Historiquement, les premières acquisitions sont le fait de l'Association des Chasseurs au Gibier d'Eau d'Ille-et-Vilaine (ACGEIV) relayée ensuite par la Fondation pour la Protection des Habitats Français de la Faune Sauvage et la Fédération départementale des chasseurs d'Ille-et-Vilaine qui procèdera à la majorité des acquisitions foncières. **L'objectif de cette réhabilitation est d'offrir aux oiseaux une zone de gagnage complémentaire et de contribuer ainsi à la restauration des fonctionnalités des zones humides de la baie du Mont-Saint-Michel.**

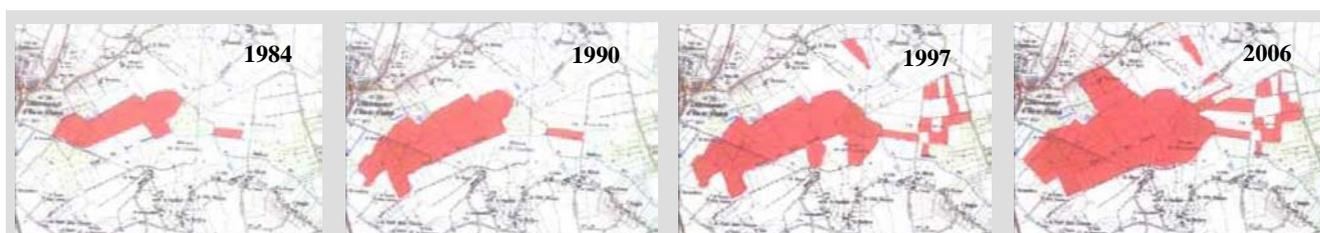


Figure 42 : historique d'acquisition des terrains dans le marais de Châteauneuf (Tannoux, 2006)

Les premiers travaux interviennent au début des années 90 et visent à restaurer le fonctionnement hydraulique du marais :

- Réhabilitation du lit du Vieux Meleuc qui alimente le marais en eau,
- Création d'une digue qui ceinture la zone inondable avec la tourbe extraite des canaux pour retenir l'eau dans le périmètre prévu,
- Plantation de la digue,
- Réaménagement des biez secondaires (élargissement et rives en pente douce),
- Création d'un plan d'eau,
- Réalisation de quatre vannages afin de contrôler les arrivées et les sorties d'eau en collaboration avec le Syndicat des digues et marais de Dol.

Aujourd'hui, le marais est inondé aux périodes clés pour les oiseaux, de la mi-octobre à la mi-avril. Par ailleurs, des conventions avec les agriculteurs locaux permettent d'entretenir les prairies humides du marais et de maintenir des milieux ouverts favorables à l'avifaune hivernante et migratrice. Ces conventions représentent 20 à 25 ha du site.

❖ *Gestion du réseau hydrographique*

La mise en place d'un partenariat avec le Syndicat des digues et marais de Dol (convention de bon fonctionnement entre les deux structures), gestionnaire du réseau hydrographique, a abouti à la possibilité pour la Fédération des chasseurs d'Ille-et-Vilaine de gérer elle-même les hauteurs d'eau sur le site grâce à la gestion d'un vannage. Les premiers essais de remise en eau hivernale ont eu lieu lors de l'hiver 2004/2005. Actuellement, la gestion se divise en 4 phases théoriques :

- la mise en eau débute au 15 octobre ;
- entre le 15/10 et le 15/04, le marais est inondé entre les cotes 2,30 NGF (Nivellement Général de la France) et 2,40 NGF, ce qui correspond à une hauteur d'eau d'environ 30 cm sur les prairies ;
- la période d'étiage s'étale du 01/05 au 15/10 ;
- la vidange du marais s'effectue entre le 15 et le 30/04.

Ce schéma est évidemment modulable selon les conditions météorologiques annuelles.

■ Le patrimoine ornithologique

❖ *Espèces nicheuses*

Du point de vue des nicheurs, il faut noter la reproduction de quelques couples de Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), passereau inscrit à l'annexe I de la directive « Oiseaux ». **Le marais de Dol-Châteauneuf accueille une des rares populations reproductrices régulières de Bretagne.** Espèce emblématique du site, elle se trouve là en limite d'aire de répartition. Elle est notée nicheuse dans les 4 départements bretons (Atlas des oiseaux nicheurs de Bretagne, 2004-2008, en cours, Groupe ornithologique breton) où elle s'installe dans les zones de pâturage extensif caractérisées par la présence de buissons épineux. En baie, ce type d'habitat est surtout présent à l'ouest des marais de Dol et ponctuellement au sein des espaces cultivés des centres du marais. Le premier mâle cantonné est découvert en 1983 dans le secteur des Prés de Graslin (Bouteloup M. *vide* Pulce Ph., *in* Février, 2003). Entre 2001 et 2006, la population est évaluée à 6 à 10 couples (Bretagne vivante-SEPNB, 2007) en comptant les deux couples cantonnées sur le



Pie-grièche écorcheur

© P. Pulce

marais de la Claire-Douve dans la partie normande de la baie. Sur le marais de Dol, le noyau de population le plus régulier se situe à proximité du biez du milieu, à côté de Lillemer.

Un travail réalisé par l'Université Rennes I portant sur le marais noir a permis de contacter 91 espèces parmi lesquelles 63 sont reproductrices sur le site (Leroy, 1999). Dans leur grande majorité, il s'agit de passereaux (47 espèces). Le cortège des fauvettes aquatiques est relativement bien représenté avec la reproduction avérée du Phragmite des joncs (*Acrocephalus schoenobaenus*), de la Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*), du Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*) et de la Rousserolle verderolle (*Acrocephalus palustris*). Les possibilités d'installation des oiseaux d'eau sont extrêmement limitées étant donné que les conditions hydrologiques nécessaires sont rarement favorables. Seuls le Canard colvert (*Anas platyrhynchos*), la Foulque macroule (*Fulica atra*) et le Grèbe castagneux (*Tachybaptus rufficollis*) profitent des larges chenaux pour se reproduire.

❖ *Espèces hivernantes et migratrices*

Comme toutes les autres zones humides de la baie, le secteur joue un rôle fondamental pour les anatidés et les limicoles de la ZPS qui utilisent le marais de Dol comme zone de gagnage nocturne. Il constitue la plus grande zone de gagnage en baie et peut accueillir de forts contingents d'oiseaux d'eau, en hivernage et/ou en migration en cas d'inondations suffisantes (Schricke, 1983). Toutefois, les efforts de drainage des dernières décennies ont considérablement fait évoluer le marais de Dol. **Ainsi, l'assèchement des parcelles et la réduction de leurs périodes de submersibilité ont en conséquence largement diminué les capacités d'accueil du marais pour les oiseaux migrateurs et hivernants.** Plusieurs espèces de canards viennent s'y nourrir, parmi lesquels le Canard siffleur (*Anas penelope*), le Canard pilet (*Anas acuta*), la Sarcelle d'hiver et la Sarcelle d'été (*Anas querquedula*). En ce qui concerne les limicoles, les marais sont essentiellement fréquentés par la Barge à queue noire (*Limosa limosa*), le Courlis cendré (*Numenius arquata*), la Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*) et le Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*).

Aujourd'hui, le site le plus intéressant se situe sur les terrains de la Fédération des chasseurs d'Ille-et-Vilaine. Les travaux réalisés ont permis d'accroître l'attractivité du site, en particulier pour les anatidés, tant en période d'hivernage qu'au moment des périodes de migration. Au total, ce sont environ 140 espèces qui peuvent être observées annuellement sur le site (FDC 35, 2005). Ainsi le Canard souchet (*Anas clypeata*) atteint aujourd'hui des effectifs d'une centaine d'individus (Tannoux & Desmidt, 2005) alors que sa présence dans les années 90 était auparavant relictuelle. De même, les effectifs de Canard pilet (*Anas acuta*) d'une dizaine d'individus en 1999 à plus de 300 oiseaux lors de l'hiver 2005. L'accroissement des effectifs présents est encore plus flagrant pour la Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*) : une trentaine d'oiseaux en 1999 contre plus de 500 en 2005. Pour cette espèce, il semblerait que le marais de Châteauneuf draine de plus en plus les oiseaux présents en hivernage en baie du Mont-Saint-Michel. La fréquentation des limicoles est elle aussi en nette augmentation : ainsi le Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*) a vu ses effectifs passer d'environ 1500 oiseaux à environ 5000.

Les efforts entrepris par la Fédération des chasseurs d'Ille-et-Vilaine sur ce secteur permettent de maintenir des zones humides dont la fonctionnalité pour les oiseaux est très importante. Avec le marais de Sougéal, il s'agit d'une des dernières zones humides terrestres de la baie où la gestion des niveaux d'eau favorise le stationnement, voire la reproduction, d'oiseaux d'eau.



Couple de Sarcelles d'hiver

© P. Pulce

■ Lien avec les fiches Espèces Natura 2000 :

Espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I (A.1) ou concernées par l'article 4.2 (4.2) de la directive Oiseaux		Code Natura 2000
A.1 Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	A 026
A.1 Spatule blanche	<i>Pptatalea leucorodia</i>	A 034
A.1 Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	A 081
A.1 Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	A 338
4.2 Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	A 054